

Délibération du 31 Mai 2024

délibération **N°2024-33 C**

objet **Tableau des emplois : transformations et créations de postes**

- Date de convocation : le 24 mai 2024
- Date de publication : le 07 juin 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 mai 2024 s'est réuni le 31 mai 2024 à 14 h 30 salle de réunion du 2^{ème} étage de l'UVETD, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 20, Nombre de votants : 23

- Etaient présents : 20

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	GRANGE Yves
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	FANTIN Philippe
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	REYNAUD Claude
	AUGEM Jean-Michel
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 3

AMET Yannick donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

BURNIER-FRAMBORET Frédéric donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

Délégués excusés : 10

BLANQUET Denis ; GUIGUE Thibaut ; BRUNIER Thierry ; BARBIER Marie-Claire ; SARTORI Walter ; JOLY Max ; THEVENON Raphaël ; RUFFIER-LANCHE René ; BRUN Pierre ; DANIS Georges ; VIGUET-CARRIN Françoise.

Délégués absents : 5

FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian.

Délibération du 31 Mai 2024

délibération

N° 2024-33 C

objet

Tableau des emplois : transformations et créations de postes

Madame Marie BENEVEISE, Présidente, rappelle que l'organisation de Savoie Déchets est en constante évolution pour s'adapter aux besoins des services et aux priorités du projet de mandat. Il expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il revient également au Comité syndical de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Après avis du Comité social territorial du 3 mai 2024, il convient de réaliser les modifications suivantes du tableau des emplois :

- Création d'un poste d'assistant.e de direction

La complexité croissante de la gestion des agendas et de l'organisation des instances rend nécessaire la création d'un poste d'assistant.e de direction. Ce poste, qui sera ouvert sur un niveau B (Rédacteur) et classé en B3 dans les groupes de fonction, sera rattaché hiérarchiquement à la Directrice générale des services, et aura pour mission principale la gestion des agendas de la DGS, de la Présidente et des VP. L'agent aura accès aux boîtes mails afin de soutenir au quotidien l'organisation du travail de la DGS et la Présidente : alerte sur les sujets prioritaires, rappel des échéances, gestion de la logistique des rendez-vous et des déplacements, préparation de dossiers documentaires, réalisation de la revue de presse et gestion des abonnements, etc.

L'agent sera également en charge de l'organisation des instances.

- Transformation du poste d'assistant.e administratif.ve en assistant.e ressources humaines et communication

L'agent qui réalisait jusqu'à présent les missions d'assistant.e administratif.ve auprès de la DGS voit ses missions évoluer et se recentrer autour de deux thématiques : la gestion des ressources humaines et la communication. En effet, le poste d'assistant.e administratif.ve est actuellement très polyvalent avec le secrétariat de direction, la préparation des instances, le suivi des frais de déplacement, le suivi des accidents de travail, l'organisation d'événements, etc. La création du poste d'assistant.e de direction va permettre à l'agent d'avoir un périmètre d'action plus restreint et de soutenir les agents de la DRH et de la communication. L'agent aura ainsi en charge : l'accueil général physique et téléphonique, l'organisation d'événements, la planification des visites, la gestion des fournitures administratives, la gestion des accidents de travail, des autorisations spéciales d'absence, des ordres de mission, des frais de déplacement, etc. Elle participera également à la préparation et à la gestion des instances, avec des missions complémentaires à celles de l'assistant.e de direction.

- Création d'un poste de Technico-commercial « vente matière », sur un contrat d'un an

Le sujet de la vente du mâchefer est régulièrement évoqué : sa valorisation dans le cadre de chantiers réduit considérablement les coûts pour le syndicat. De plus, les activités de tri et de traitement des biodéchets génèrent également des produits dont la vente doit être davantage suivie.

Il est donc proposé de créer un poste non permanent de technico-commercial, classé en B1 dans les groupes de fonction. Cet agent, qui devra avoir une expertise forte et un réseau dans le secteur des travaux publics, sera chargé de créer et développer un portefeuille de clients, d'aller à la rencontre des repreneurs pour faire connaître nos produits et de développer les ventes en privilégiant des solutions locales autant que possible afin de limiter les transports. Le contrat d'un an permettra de valider l'intérêt d'un tel poste à Savoie Déchets en terme de résultat sur les recettes de vente matière.

Pour rappel il avait déjà été délibéré lors du comité syndical du 19 janvier 2018 la création de ce même poste, mais qui n'avait jamais été pourvu.

- Transformation d'un poste non permanent de chargé de projets en poste permanent

A l'automne 2023, un poste non permanent de chargé de projets à temps non complet a été créé afin de soutenir la Direction études et projets. La charge de travail de cette Direction reste très élevée et il apparaît aujourd'hui nécessaire de pérenniser ce poste. L'agent occupant ce poste actuellement donnant pleinement satisfaction, cette transformation permettra de lui proposer un CDI. Il poursuivra ses missions actuelles sur les projets photovoltaïques et transports ferrés, il interviendra également davantage en soutien de la cheffe de projet en charge du projet du nouveau centre de tri.

- Transformation du poste de gestionnaire administratif d'exploitation de l'UVETD en assistant administratif d'exploitation

Suite à une mobilité interne, le poste de gestionnaire administratif d'exploitation de l'UVETD a été proposé à un agent technique dans le cadre d'un reclassement pour raison de santé. Lors de cette évolution, les missions du poste ont été adaptées et –au regard de la fiche de poste actuelle- il apparaît cohérent de positionner le poste dans le groupe de fonction C2 sur un grade d'adjoint administratif.

- Transformation du poste de gestionnaire logistique et moyens généraux : passage du grade de technicien au grade de technicien principal 2^{ème} classe

L'agent occupant le poste de gestionnaire logistique et moyens généraux au sein de la DRH remplit les conditions pour un avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2024. Au regard de son investissement très positif sur son poste, de sa disponibilité et de sa réactivité pour réaliser toutes les missions qui lui sont soumises, il est proposé de faire évoluer son poste afin de le nommer sur ce nouveau grade au 1^{er} juillet 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5 ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 3 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 14 mai 2024.

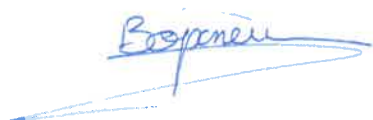
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : modifie comme suit le tableau des emplois, avec effet au 1^{er} juin 2024 :

INTITULE DU POSTE	GROUPE DE FONCTION	GRADE FPT	POSITIONNEMENT CONVENTION COLLECTIVE	STATUT	QUOTITE	PROPOSITION
<i>Assistant.e de direction</i>	B3	Rédacteur	Non cadre	permanent	100%	Création
<i>Assistant.e administratif.ve</i>	C2	Adjoint administratif	Non cadre	permanent	100%	Suppression
<i>Assistant.e RH et communication</i>	C1	Adjoint administratif	Non cadre	permanent	100%	Création
<i>Technico commercial vente matière</i>	B1	Technicien	Non cadre	Non permanent	100%	Création
<i>Chargé de projets</i>	A3	Ingénieur	Cadre	non permanent	80%	Suppression
<i>Chargé de projets</i>	A3	Ingénieur	Cadre	permanent	100%	Création
<i>Gestionnaire administratif d'exploitation</i>	B3	Rédacteur	Non cadre	permanent	100%	Suppression
<i>Assistant.e administratif.ve d'exploitation</i>	C2	Adjoint administratif	Non cadre	permanent	100%	Création
<i>Gestionnaire moyens généraux</i>	B1	Technicien territorial	Non cadre	Permanent	100%	Suppression
<i>Gestionnaire moyens généraux</i>	B1	Technicien territorial de 2 ^{ème} classe	Non cadre	Permanent	100%	Création

Article 2 : dit les crédits sont inscrits au budget prévisionnel de l'année 2024.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVISE

